

FAQ QR-facture

Quelle est la durée de la phase de transition?

La phase de transition dure jusqu'au 30 septembre 2022.

Par quels canaux est-ce que je peux payer la QR-facture?

Vous pouvez payer les QR-factures via tous les canaux existants actuellement: E-Banking, Mobile Banking, ordre Easy Plus, guichet postal, EBICS, etc. Le paiement de QR-factures se fera de plus en plus par eBill.

Est-ce que je recevrai également des QR-factures de l'étranger?

Probablement pas. L'introduction de la QR-facture se fait à l'échelle de la Suisse. Les entreprises étrangères ayant un compte bancaire suisse ou une banque reliée au système de compensation suisse peuvent envoyer des QR-factures. Mais vous pouvez établir des QR-factures à l'étranger, uniquement cependant dans l'espace SEPA, et, grâce à la référence SCOR, les comparer.

Est-ce que je peux commander des sections de paiement QR à la Banque Cler sous forme papier?

Non. Mais vous avez la possibilité d'établir dans l'E-Banking des QR-factures sans numéro de référence. Pour cela, procédez de la manière suivante: une fois connecté, rendez-vous dans la rubrique «Services», puis dans «Produits/services». Vous trouverez alors sur le côté gauche de la page le point de menu «Bulletin de versement». C'est là que vous pourrez générer vos QR-factures en ligne.

À quoi dois-je veiller lors de l'impression de QR-factures?

Les QR-factures sont imprimées sur du papier perforé blanc, de sorte que la section paiement puisse être séparée proprement du reste de la QR-facture. Le papier blanc perforé prévu à cet effet est disponible en papeterie et dans les magasins de fournitures de bureau. Veuillez respecter les règles d'impression des QR-factures. Le guide de style correspondant se trouve sur notre site Internet www.cler.ch/qr-facture, dans la rubrique «Informations supplémentaires».

À quoi correspond la section paiement de la QR-facture?

La QR-facture englobe la totalité de la facture, soit au minimum une page A4. La section paiement a la même taille que les bulletins de versement orange et rouge actuels et comprend toutes les données relatives au paiement, code QR compris.

Quand est-ce que j'utilise l'IBAN et quand est-ce que j'utilise l'IBAN QR?

- Vous utilisez aujourd'hui le processus avec le bulletin de versement orange, donc avec le numéro de référence, et vous souhaitez le conserver. Dans ce cas, vous avez besoin d'un IBAN QR.
- Vous utilisez aujourd'hui le processus avec le bulletin de versement rouge, donc sans le numéro de référence, et vous souhaitez le conserver. Dans ce cas, vous avez besoin de l'IBAN.

L'IBAN QR ne peut être utilisé qu'avec la référence QR.

Quelle est la différence entre l'actuel numéro de référence BVR et la référence QR?

Vous ne pouvez pas distinguer de prime abord les deux numéros de référence, car tous les deux se composent de 27 caractères. La référence QR est donc une reprise intégrale du numéro de référence actuel. La différence réside dans l'utilisation des différents chiffres composant le numéro de référence. Dans le numéro de référence traditionnel, les 6 premières positions correspondent aux 6 premiers chiffres du numéro d'identification BVR, suivis du numéro de facture de 20 caractères au maximum que vous avez défini et du chiffre de contrôle final. Avec la référence QR, le numéro d'identification BVR ne doit plus être obligatoirement mentionné – seul le chiffre de contrôle final demeure. Vous disposez de 26 caractères et les définissez librement. Si vous disposez déjà d'un ID BVRB et que vous l'avez utilisé jusqu'à présent, nous vous recommandons durant la phase de transition de le noter de manière permanente dans les 6 premières positions du numéro de référence QR.

Pour quelle raison l'ID BVRB doit-il être utilisé dans la référence QR?

Durant la phase d'utilisation parallèle du BVR et de la QR-facture, des rejets de paiements et des crédits erronés risquent de se produire si les QR-factures sont payées à tort en tant que BVR. Cela est dû au fait que, selon le type de facture BVR ou QR, les paiements entrants sont crédités de manière différente sur le compte du bénéficiaire. Pour prévenir ces erreurs, il convient de conserver l'ID BVRB dans la référence QR au cours de la phase susmentionnée. Les 6 premières positions de la référence QR sont dépourvues de signification et peuvent être attribuées librement par l'émetteur de factures. Utilisez dans ce cas l'ID BVRB ou reprenez sans le changer le numéro de référence existant comme référence QR.



Quelle est la différence entre la référence QR et la référence SCOR?

La référence QR prend la suite du numéro de référence BVR suisse sur le bulletin de versement orange. La référence QR est utilisée sur la QR-facture en combinaison avec l'IBAN QR. La référence SCOR est nouvelle et sert au trafic des paiements international dans l'espace SEPA. Elle correspond à la norme ISO-11649. En utilisant la référence SCOR, les entrées de paiement sont comparées plus simplement aussi en matière de trafic des paiements international. La référence SCOR est utilisée en combinaison avec l'IBAN sur la QR-facture.

Qu'est-ce qui change pour comparer les factures?

Durant la période transitoire, vous pouvez poursuivre votre procédure actuelle pour établir les factures et effectuer la comparaison des factures de façon inchangée. Actuellement, vous pouvez prélever vos données via deux formats différents:

1. rapport de crédit BVR de type 3 (v11, jusqu'au 30.9.2022)

2. via camt.054

Avec l'introduction de la QR-facture, l'actuel format camt.054 a été complété par toutes les données et informations pertinentes en matière de QR. S'agissant de l'émission de la QR-facture, nous recommandons d'utiliser le nouveau format camt.054 pour la comparaison des paiements. camt.054 avec des compléments est à votre disposition depuis le 30 juin 2020.

Comment les bonifications par des bulletins de versement orange et des QR-factures seront-elles comptabilisées? Comment cela se répercutera-t-il sur ma comparaison de factures?

Les bonifications groupées pour les bulletins de versement orange et pour les QR-factures avec numéro de référence ont lieu séparément. Assurez-vous que vous puissiez traiter le camt.054 – sinon vous ne recevrez pas toutes les données nécessaires.

Est-ce que les informations sur la facture (champ «Informations supplémentaires») ne peuvent être saisies que de façon structurée?

Non, vous pouvez apposer aussi bien des informations non structurées sous forme de texte libre que des informations structurées avec les tags préétablis sur la QR-facture.

À quoi sert la procédure alternative (champ «AV»)?

Avec la procédure alternative, on peut faire parvenir les QR-factures au destinataire de la facture par d'autres chemins. Les QR-factures peuvent aussi être paramétrées par eBill directement dans le portail du destinataire de la facture grâce à la procédure alternative. Les bulletins de versement orange et rouge comme aussi d'autres factures ne peuvent être envoyés pour être comparés que par courrier ou e-mail.

Pourquoi est-ce que je dois structurer mes adresses?

Afin que les données d'adresses puissent être traitées dans le code QR, elles doivent être structurées. Cela signifie que le nom et les détails relatifs à l'adresse doivent être saisis classés dans les différents champs ou colonnes.

Quelle est la différence entre les adresses structurées et les adresses combinées?

Les adresses structurées affichent les champs suivants: nom, rue ou case postale, n° de la maison, code postal, localité, pays; et elles affichent le type d'adresse «S» dans le code correspondant.

Les adresses combinées affichent les champs suivants: nom, rue et n° ou case postale, code postal et localité, pays; et elles affichent le type d'adresse «K» dans le code corrrespondant.